

A VENDRE, OU A METER.  
La jolie fine voilure LAFAYET.  
Bord en face de la Rue Conti, ou à  
l'Isle. Le navire de ligne, classe le MOGUL,  
capt. Davis, a besoin de 200 balles de  
coton pour compléter son chargement, qui se  
voit prises à bas prix, si l'on s'adresse immédiatement à  
T. NICOLLET & Co. (24 juvi.)

POUR LE HAVRE.

Le navire de ligne, classe le MOGUL,  
capt. Davis, a besoin de 200 balles de  
coton pour compléter son chargement, qui se  
voit prises à bas prix, si l'on s'adresse immédiatement à  
T. NICOLLET & Co. (24 juvi.)

## LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE

DE BATON-ROUGE. Cluse pour 1829.

Le Tirage aura lieu Samedi, 7 Février 1829.

PROGREES.

1 lot de 8 000	est	8 6000
1 do	do 5000	do do 3000
1 do	do 2000	do do 2000
1 do	do 2000	do do 2000
1 do	do 1600	do do 1600
1 do	do 1246	do do 1246
6 lots de do	500	do do 3000
6 do	do 500	do do 1800
6 do	do 100	do do 600
138 do	do 25	do do 3450
138 do	do 25	do do 2700
6072 do	do 4476	do do 24268

2000 lots 17,550 billets. \$66164

Un plan, formé par la génération de 27, au  
bord et tiré de la date du 27, avec un  
lot de 24 lots avec trois autres sortis, 226  
avec 2 des numéros sortis, 27, avec un autre.  
Point déterminé, le port de 17,550 billets,  
27 numéros, dont 27, 27 seront mis  
dans la roue l'an après l'autre, et l'on en tirera  
le billet ayant les 1er, 2d, et 3d numéros sortis  
tirés au lot.

Celui ayant les 1er, 3d, et 2d, numéros sortis  
tirés au lot.

1st. 2d. 3d. et 3e. 3000

2d. 3d. et 1er. 2000

3d. 1er. et 2d. 1600

3d. 2d. et 1er. 1246

Les lots ayant les 2d, 3d, et 4e, numéros sortis  
tirés au lot, chaque 500

Les 6 ayant les 2d, et 3d, numéros, cha-  
cun. 300

6 " 1er, 3d, et 4e. 100

238 " 3d, et 4e. 25

338 " 2d, et 3e. 20

252 ayant 2 des numéros sortis. 8

6072 ayant un seulement des numéros sor-  
tis.

Tout billet ayant obtenu un lot, ne peut avoir  
autre que un autre lot-moisie.

Tous lots seront payables 10 jours après le tirage  
et sujets à la déduction d'usage de 15 pour  
cent.

3. VIGNAUD, Administrateur.

4. PRIS des Billets.

Billet entier \$1, demi \$2, quart \$1. Livrets

de deux billets (gagnants de ne pas tirer moins de

\$16) \$36, lendemain et quarts en proportion.

5. Note. On peut se procurer les billets ci-  
ci à \$1, jusqu'en lez. Février 1829, en  
échange.

Au Bureau des Administrateurs,

No. 83, Rue des Bass Charrues et Bienville.

3. VIGNAUD, Agent.

COUVEURS PREUVES.

Paroisse St. Léonard.

ETAT DE LA LOUVE.

Un arrêté du conseil des Pouvoirs de

cette paroisse, à neuf heures du matin, étant l'habitation

ci-après décrite, il sera vendu par le

usage de la date passée à l'enclos, et au plus haut

enchérisseur, les objets culture, dépendances de la

specie sous le feu Dame Louise Fortier, épouse

d'Adrien, et dans le

domaine de bien et de corps de Mr. Louis Bédard,

Maintenant résident en France ; assuré.

6. Une habitation stable en pierre,

à une heure de la paroisse sur la rive

droite du fleuve, à environ 8 lieues

de la ville, ayant 32 arpents de face

mais le feu de la profondeur, et couvert

de gazon 13 arpents, avec tous les bâtiments qui

sont depuis sans exception ; la dite habitation

sera mise en partie supérieure par celle con-

çue sous le nom de A. Baron, maintenant la pro-

priété de M. Joseph Girard, et dans le

domaine que une petite habitation appartenant à

la succession de Madame Bédard.

7. Une habitation stable en pierre,

à une heure de la paroisse sur la rive

droite du fleuve, à environ 8 lieues

de la ville, ayant 32 arpents de face

mais le feu de la profondeur, et couvert

de gazon 13 arpents, avec tous les bâtiments qui

sont depuis sans exception ; la dite habitation

sera mise en partie supérieure par celle con-

çue sous le nom de A. Baron, maintenant la pro-

priété de M. Joseph Girard, et dans le

domaine que une petite habitation appartenant à

la succession de Madame Bédard.

8. Une habitation stable en pierre,

à une heure de la paroisse sur la rive

droite du fleuve, à environ 8 lieues

de la ville, ayant 32 arpents de face

mais le feu de la profondeur, et couvert

de gazon 13 arpents, avec tous les bâtiments qui

sont depuis sans exception ; la dite habitation

sera mise en partie supérieure par celle con-

çue sous le nom de A. Baron, maintenant la pro-

priété de M. Joseph Girard, et dans le

domaine que une petite habitation appartenant à

la succession de Madame Bédard.

9. Tous les meubles, l'argenterie, les uten-

siles de cuisine, provisions, linge de table et de

lit, appartenant à la succession etc. des biens

de la dite habitation.

10. CONDITIONS:

L'habitation, les esclaves, animaux etc. en un

mot tout ce qui est attaché à la dite habitation

seront vendus en un seul lot, payable comme suit,

savoir : un 6me, au pryt. au comptant, et le reste

en cinq paiements égaux, à 1, 2, 3, 4 et 5 ans et

qui devront en tout avoir dix années 1830, 1831

1832, 1833, et 1834, avec hypothèque spéciale

sur toute et les esclaves jusqu'à parfait pay-

ement.

Tous les acquéreurs fourniront leurs billets des bi-

tes sommés par coupons au greffe des bâtières et

échouées à leur satisfaction.

La petite habitation sera vendue payable en

trois termes égaux sur billets échéant tous ay-

des années 1830, 1831 et 1832, fait également

par coupons, enclos d'une manière suffisante

et portant hypothèque jusqu'à parfait pay-

ement.

Tous les objets de nature mobiles seront pay-

ables par coupons au greffe des bâtières et

échouées à leur satisfaction.

La petite habitation sera vendue payable en

trois termes égaux sur billets échéant tous ay-

des années 1830, 1831 et 1832, fait également

par coupons, enclos d'une manière suffisante

et portant hypothèque jusqu'à parfait pay-

ement.

Tous les objets de nature mobiles seront pay-

ables par coupons au greffe des bâtières et

échouées à leur satisfaction.

La petite habitation sera vendue payable en

trois termes égaux sur billets échéant tous ay-

des années 1830, 1831 et 1832, fait également

par coupons, enclos d'une manière suffisante

et portant hypothèque jusqu'à parfait pay-

ement.

Tous les objets de nature mobiles seront pay-

ables par coupons au greffe des bâtières et

échouées à leur satisfaction.

La petite habitation sera vendue payable en

trois termes égaux sur billets échéant tous ay-

des années 1830, 1831 et 1832, fait également

par coupons, enclos d'une manière suffisante

et portant hypothèque jusqu'à parfait pay-

ement.

Tous les objets de nature mobiles seront pay-

ables par coupons au greffe des bâtières et

échouées à leur satisfaction.

La petite habitation sera vendue payable en

trois termes égaux sur billets échéant tous ay-

des années 1830, 1831 et 1832, fait également

par coupons, enclos d'une manière suffisante

et portant hypothèque jusqu'à parfait pay-

ement.

Tous les objets de nature mobiles seront pay-

ables par coupons au greffe des bâtières et

échouées à leur satisfaction.

La petite habitation sera vendue payable en

trois termes égaux sur billets échéant tous ay-

des années 1830, 1831 et 1832, fait également

par coupons, enclos d'une manière suffisante

et portant hypothèque jusqu'à parfait pay-

ement.

Tous les objets de nature mobiles seront pay-